

huit cents hommes, résolus de ne point poser les armes tant qu'il resterait un Outagami à combattre.

Plus de cinq cents guerriers et trois mille femmes et enfans, de cette tribu, s'étaient enfermés dans une espèce de fort entouré d'un bon fossé et de trois rangs de palissades en dedans. Trois cents hommes étaient en marche pour les venir renforcer ; mais ils n'arrivèrent pas à temps. M. de Louvigny les attaqua dans les formes. Il ouvrit la tranchée à trente toises du retranchement, avec deux pièces de campagne et un mortier à grenades, et dès le troisième jour, il n'en était plus éloigné que de douze, quoique les assiégés fissent un très grand feu. Il se disposa ensuite à faire jouer des mines sous leurs courtines, mais dès qu'ils s'en aperçurent ils demandèrent à capituler, et proposèrent des conditions qui furent rejetées. Ils en proposèrent ensuite d'autres, que le commandant communiqua aux sauvages. Elles portaient 1<sup>o</sup>. Que les Outagamis feroient la paix avec les Français et leurs alliés ; 2<sup>o</sup>. Qu'ils rendraient tous les prisonniers qu'ils avaient faits ; 3<sup>o</sup>. Qu'ils remplaceraient les morts par les esclaves qu'ils feraient sur les tribus éloignées avec lesquelles ils étaient en guerre ; 4<sup>o</sup>. Qu'ils paieraient les frais de la guerre du produit de leur chasse.

Quoique ces conditions ne parussent pas plaire à tous ses alliés, M. de Louvigny crut devoir les accepter. Il exigea des Outagamis six otages, tous chefs, ou fils de chefs, pour sûreté de l'exécution du traité, qu'ils lui remirent par écrit, avec la promesse verbale d'envoyer des députés à Montréal, pour le ratifier avec le gouverneur général. M. de Vaudreuil approuva tout ce qu'avait fait M. de Louvigny ; mais malheureusement la petite vérole enleva, durant l'hiver, à Montréal, trois des otages qu'il lui avait amenés, et entr'autres le fameux chef Pé-moussa. La crainte qu'il eut que ce contretemps ne mit obstacle à l'exécution du traité, lui fit juger à propos de renvoyer Louvigny à Michillimakinac, tant pour obliger les Outagamis à envoyer leurs chefs à Montréal, que pour ramener les coupeurs de bois dans la colonie. Cet officier ne put partir qu'à la fin de Mai 1817. Les Outagamis lui firent des promesses qu'ils n'exécutèrent point ; mais son voyage ne fut pas tout-à-fait inutile ; car il ramena presque tous les déserteurs, et engagea un grand nombre de sauvages à porter leurs pelleteries à Montréal.

Cette même année 1817, sur les représentations du gouverneur-général, il fut émané un édit ou déclaration royale pour régier l'office de notaire. La négligence des notaires à tenir leurs papiers en ordre formait depuis longtemps des sujets de plainte dans la colonie : par la déclaration de cette année, il était ordonné que les minutes des notaires fussent tous les ans